



# Stratégie pour la Bourse des places d'apprentissage des cantons

## Axes stratégiques

Version 1.0 / Validée par le groupe d'accompagnement « stratégie BPA » de la CSFP, 1er novembre 2019

### Sommaire

|  |   |
|--|---|
| 1. But du document et rappel du mandat .....   | 1 |
| 2. Intégration .....   | 1 |
| 3. Objectifs Bourse des places d'apprentissage (BPA) et répertoire national des entreprises formatrices (REF)..... | 2 |
| 4. Axes stratégiques BPA .....   | 3 |
| 5. Annexes .....   | 4 |

### 1. But du document et rappel du mandat

Conformément au mandat reçu par le Comité de la CSFP, le document présente les grands axes stratégiques de la BPA (bourse des places d'apprentissage).

#### Rappel du mandat :

La BPA doit être un outil harmonisé, qui couvre les besoins supracantonaux et intercantonaux. L'objectif de la BPA doit être défini. Il sert de base pour le développement de la BPA sur orientation.ch ainsi que pour les relations avec les tiers.

- La CSFP dispose d'une stratégie validée par l'ensemble des cantons pour la *mise en ligne des informations de places d'apprentissage*. Cette stratégie tient compte non seulement des besoins des cantons, mais aussi des exigences du marché des places d'apprentissage (entreprises formatrices et personnes en recherche d'un apprentissage).
- Le CSFO dispose d'axes stratégiques en vue du développement de la BPA sur orientation.ch. Sur la base de cette stratégie, le mandat confié au CSFO (développement de la BPA sur orientation.ch) peut être confirmé et mis à jour. Le CSFO dispose ainsi des compétences opérationnelles nécessaires, selon la stratégie définie.

### 2. Intégration

La stratégie BPA est intégrée dans la stratégie globale de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC). Elle s'appuie notamment sur les références suivantes :

- **Vision 2030 de la formation professionnelle**
  - o *Phrase clé pour la stratégie BPA, ligne stratégique n° 1* : « La formation professionnelle prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail. »
  - o *Phrase clé pour la stratégie BPA, ligne stratégique n° 9* : « La formation professionnelle est connue et compréhensible par tous. »
- **Rapport thématique du professeur A. Hirschi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC)**
  - o « L'OPUC comprend la mise à disposition de matériel d'information actualisé, objectif et pertinent ainsi que le soutien personnalisé à la clientèle en vue de la recherche et



de l'évaluation d'informations ciblées et de l'exploitation de celles-ci pour les choix professionnels et le plan de carrière. »

- « L'OPUC doit répondre aux besoins d'information et d'aide aux choix professionnels et d'études. »
- « L'OPUC doit élaborer des offres coordonnées entre les cantons, issues d'un processus systématique de conception et d'évaluation, à l'intention d'importants groupes cibles. »
- « L'OPUC doit s'orienter vers un recours croissant à des offres en ligne. »

- **Stratégie nationale de la CDIP dans le domaine de l'OPUC**

- *Axe stratégique 1: Élèves, apprenti-e-s, étudiant-e-s :*  
Les élèves, les apprenti-e-s et les étudiant-e-s sont systématiquement soutenu-e-s dans le développement des compétences de conception de carrière et préparé-e-s aux transitions, avec la participation de tous les partenaires concernés pendant toute la durée de la formation (primaire, secondaire I et II, tertiaire), de manière adaptée à leur niveau scolaire.
- *Axe stratégique 3: Concepts et outils pour l'auto-information :*  
En utilisant le potentiel de la numérisation, l'ensemble de la population a accès à des outils interactifs de haute qualité pour s'informer et concevoir de manière durable ses propres biographies éducatives et professionnelles.

### 3. Objectifs Bourse des places d'apprentissage (BPA) et répertoire national des entreprises formatrices (REF)

[Remarque : En détail, le texte allemand est valable.]

1) Les cantons mettent à disposition une bourse en ligne commune des offres de places d'apprentissage. Ce service public constitue la vitrine officielle à l'échelle nationale de l'offre d'apprentissages. Cette offre :

|                     |  |
|---------------------|--|
| Groupes cibles      | <ul style="list-style-type: none"><li>- est centrée sur les besoins des jeunes qui cherchent leur voie professionnelle, et tient compte de leur mode d'utilisation des médias ;</li><li>- aide les entreprises formatrices à trouver leurs futurs apprentis ;</li><li>- assure la jonction entre les besoins des prestataires et des demandeurs ;</li></ul>                      |
| Choix professionnel | <ul style="list-style-type: none"><li>- est adaptée au processus de choix professionnel d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) propre aux différentes régions linguistiques ;</li><li>- aide les enseignants, les parents, les spécialistes de l'OPUC et l'ensemble des partenaires à accompagner le processus de choix d'une profession ;</li></ul> |
| Qualité             | <ul style="list-style-type: none"><li>- est placée sous l'autorité de surveillance cantonale des apprentissages, qui garantit sa qualité ;</li><li>- est globale, mise à jour, neutre, non discriminatoire et conforme aux normes de protection des données ;</li></ul>  |
| Utilisateurs        | <ul style="list-style-type: none"><li>- est mise gratuitement à disposition des utilisateurs et des entreprises formatrices ;</li><li>- peut être exploitée par des tiers ;</li></ul>  |
| Reconnaissance      | <ul style="list-style-type: none"><li>- est largement connue et reconnue par les partenaires associés de l'orientation professionnelle, par l'OPUC et par les groupes d'utilisateurs en tant que première source d'information dans le domaine des places d'apprentissage.</li></ul>   |

2) Les cantons mettent à disposition un répertoire en ligne commun des entreprises formatrices (REF). Ce répertoire :

- est adapté aux entreprises formatrices ;
- vise à soutenir les jeunes qui cherchent leur voie professionnelle.

## 4. Axes stratégiques BPA

*[Remarque : En détail, le texte allemand est valable.]*

### 1. Une offre à l'échelle nationale, dans les langues régionales

Les cantons mettent conjointement en ligne les places d'apprentissage proposées par les entreprises formatrices ; cette prestation de service public constitue la principale source d'information sur les places d'apprentissage vacantes à l'échelle nationale.

- Les cantons chargent le CSFO d'élaborer une offre de base commune et homogène dans les trois langues nationales allemand, français et italien.
- Cette offre en ligne des places d'apprentissage présente l'ensemble des places vacantes dans les entreprises formatrices en Suisse et au Liechtenstein.
- Les procédures cantonales pour la publication des offres de places d'apprentissage sont coordonnées au niveau de la région linguistique.
- L'offre en ligne des places d'apprentissage est une plateforme visant à optimiser les placements en permettant aux entreprises et aux candidats de se trouver.
- Chaque canton peut gérer son propre répertoire en ligne de places d'apprentissage selon ses besoins, en réseau avec l'offre nationale, ce qui permet de faire ressortir les particularités cantonales et de poursuivre des objectifs particuliers.

### 2. Une offre destinée aux jeunes qui choisissent leur avenir professionnel

Un jeune qui cherche une place d'apprentissage sera sensible à une offre nationale en ligne des places d'apprentissage qui lui fasse envie et réponde à ses besoins.

- Les informations sur les places d'apprentissage et les entreprises formatrices doivent répondre aux questions des jeunes et être formulées de manière compréhensible.
- L'offre en ligne doit s'adresser aux jeunes, les aider dans le processus décisionnel et leur apporter un soutien efficace au moment où ils essayent de choisir le bon apprentissage et la bonne entreprise formatrice.
- L'offre en ligne doit également aider les enseignants, les parents, les spécialistes de l'OPUC et l'ensemble des partenaires à accompagner le processus décisionnel des jeunes.
- L'offre doit être gratuite.

### 3. Une offre destinée aux entreprises formatrices fournissant des places d'apprentissage

Les entreprises formatrices utilisent l'offre nationale des places d'apprentissage en ligne du secteur public qui est attrayante pour leurs besoins. L'offre

- rencontre une forte adhésion chez les jeunes,
- est simple à utiliser et efficace (saisie et mise à jour des données),
- est mis gratuitement à leur disposition,
- est harmonisé et uniformisé pour toutes les entreprises formatrices,
- offre des options permettant de personnaliser l'information,
- prend en compte les processus d'embauche spécifiques lors des dépôts de candidatures.

Les cantons veillent à ce que le processus de gestion des places vacantes soit le plus simple et le plus efficace possible, et à ce que l'outil soit suffisamment performant pour que les mises à jour des données soient facilitées au maximum.

### 4. Une offre adaptée à l'étape de choix professionnel

L'offre d'apprentissage en ligne est intégrée dans le processus de choix professionnel de l'orientation professionnelle des cantons. Les places d'apprentissage vacantes sont publiées à l'issue d'une phase exploratoire des jeunes :

- au maximum un an avant le début de l'apprentissage (coordination au sein de la région linguistique) ;
- au maximum jusqu'au délai de début d'apprentissage dans le canton concerné.

## 5. Assurance de la qualité des contenus

La qualité des offres mises en ligne est garantie par les cantons. Seules les places d'apprentissage offertes par des entreprises disposant d'une autorisation de former sont publiées.

- Le contenu informationnel sur les places d'apprentissage et les entreprises formatrices est formulé de manière neutre, précise, conforme à la législation et non discriminatoire.
- La formulation des descriptifs est soumise à une série de règles. Les descriptifs des apprentissages doivent répondre aux besoins des jeunes et les entreprises formatrices doivent se présenter en respectant le format préétabli, le but étant que les jeunes puissent choisir en toute connaissance de cause et leur place d'apprentissage et leur entreprise formatrice.
- Les contenus sont mis à jour le plus régulièrement possible.
- L'offre des places d'apprentissage respecte les normes de protection des données et les règles en matière de sécurité de l'information.

## 6. Une offre fonctionnelle sur tous les supports

L'offre en ligne des places d'apprentissage est mise à disposition des jeunes à travers les canaux qu'ils ont l'habitude d'utiliser. La présentation des informations et les fonctionnalités sont adaptées aux différents canaux.

Les instruments interactifs adaptés aux canaux d'information permettent aux jeunes de trouver l'entreprise formatrice qui leur convient. Grâce aux outils qui leur sont proposés en ligne, ils peuvent prendre aisément contact avec les entreprises et vivre un processus de choix et de candidature optimal.

## 7. Répertoire national des entreprises formatrices (REF)

Un répertoire national des entreprises formatrices, le REF, est également à disposition des jeunes. Cet outil peut également faciliter le processus de choix professionnel.

## 8. Tierces parties

La bourse en ligne des places d'apprentissage est mise à disposition des tiers par les cantons. Les règles applicables à son utilisation découlent des axes stratégiques. Fondamentalement :

- Les entreprises formatrices décident de transmettre ou non leurs listes de places d'apprentissage à des tierces parties commerciales.
- La protection des données est prise en compte.
- La source des données est indiquée.
- Le marketing est soumis à des règles (acquisition à des fins d'offres payantes d'entreprises de formation).
- La reproduction de données de places d'apprentissage par des plateformes commerciales est payante.
- La reproduction de données de places d'apprentissage par des partenaires associés et des institutions publiques est gratuite.

## 5. Annexes

- 1) Les axes stratégiques ont été définis à partir de l'élaboration d'objectifs et d'une analyse de la situation comportant une évaluation par le groupe d'accompagnement Stratégie BPA de la CSFP.  
→cf. document : IST-Analyse – Bewertung des bestehenden Angebots und seines Umfelds
- 2) Document : Eckwerte für das Bemerkungsfeld der Lehrstellen-Ausschreibung